

# REGLEMENT de l'Oenotrail du Lunellois du 1er décembre 2024

**Date, heure, lieu :** Dimanche **1er décembre 2024** sur le site de **VIAVINO** de Saint-Christol (Entre-Vignes 34400)

Les départs se font tous à partir de Viavino.

Les 4 épreuves (non labellisées) réunies sont limitées à 1000 participants

**Renseignements et Inscriptions :** [lunelathle.fr](http://lunelathle.fr) ou [endurancechrono.com](http://endurancechrono.com)

---

**Trail (≈ 14 km)** : Droits d'engagement : 14 € jusqu'au 27 novembre 2024 par internet ou sur place le 30 novembre de 15h à 18h, et le jour de l'épreuve (+2€), de 8h à 9h15 dans la limite des dossards disponibles. La course est sécurisée et balisée en terrains variés avec D+195m. Les participants, en **auto suffisance** (*système d'hydratation >0,5l, coupe-vent et téléphone portable conseillés*), disposeront d'un temps maximum de 2h30 pour effectuer le parcours. Départ à **9h45**. Cette course est ouverte aux inscriptions à partir de la catégorie CADET.

**Marche Nordique (≈ 14 km)** : Droits d'engagement : 14 € jusqu'au 27 novembre 2024 par internet ou sur place le 30 novembre de 15h à 18h, et le jour de l'épreuve (+2€), de 8h à 9h20 dans la limite des dossards disponibles. La course est sécurisée et balisée en terrains variés avec D+195m. Les participants, en **auto suffisance** (*système d'hydratation >0,5l, coupe-vent et téléphone portable conseillés*), disposeront d'un temps maximum de 2h30 pour effectuer le parcours. Départ à **9h50**. Cette course est ouverte aux inscriptions à partir de la catégorie CADET.

**Trail (≈ 8,5 km)** : Droits d'engagement : 10 € jusqu'au 27 novembre 2024 par internet ou sur place le 30 novembre de 15h à 18h, et le jour de l'épreuve (+2€), de 8h à 9h35 dans la limite des dossards disponibles. La course est sécurisée et balisée en terrains variés avec D+112m. Les participants disposeront d'un temps maximum de 1h30 pour effectuer le parcours. Départ à 10h05. Cette course est ouverte aux inscriptions à partir de la catégorie CADET.

**Marche Loisirs (≈ 8,5 km)** : Droits d'engagement : 10 € jusqu'au 27 novembre 2024 par internet ou sur place le 30 novembre de 15h à 18h, et le jour de l'épreuve (+2€), de 8h à 9h45. La course est sécurisée et balisée en terrains variés avec D+112m. Sans classement, ni chronométrage. Pas de certificat médical nécessaire pour l'inscription. Départ à 10h10.

Après l'expiration du temps maximum de course indiqué dans le présent règlement, l'épreuve est alors terminée, le dispositif de sécurité et de signalisation ne sera plus effectif. Tout coureur encore sur le parcours à l'approche du temps maximum de course doit approcher un des signaleurs s'il est en difficulté afin que l'organisation puisse réagir avant la levée du dispositif de sécurité.

Toute inscription est définitive et aucun remboursement ne sera effectué.

**Accueil des coureurs et remise des dossards :** Pôle Œnologique de St Christol le samedi 30 novembre de 15h à 18h et le dimanche 1er décembre de 8h jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque épreuve. Retrait de dossard sur présentation d'une pièce d'identité. Possibilité de retrait par un tiers sur présentation de la copie de la pièce d'identité du concurrent et d'une procuration.

**Obligations légales :** Pour les courses chronométrées, les licenciés FFA présentent une licence FFA Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA (attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées), ou de la validation du Parcours Prévention Santé PPS ([pps.athle.fr](http://pps.athle.fr)). (Article L.231-2 du code du Sport)

**Ou, pour les mineurs :** le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement

un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois ou une licence EA Athlé ou PO Athlé (FFA) en cours de validité.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante.

**Signaleurs** : Des signaleurs agréés se trouvent aux intersections. Les accompagnateurs ou suiveurs sans dossard et les animaux, bicyclettes, engins à roulettes ou motorisés, drones (autre que ceux de l'organisation) sont formellement interdits sur le parcours et entraînent une mise hors course.

Pour les sections de course se déroulant sur la voie publique ouverte à la circulation, les concurrents doivent respecter impérativement le code de la route.

**Parcours** : L'organisation se réserve le droit de changer les parcours en cas d'intempéries ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure.

**Handicap** : La course n'est pas accessible aux personnes présentant un handicap (sauf joëlette)

**Contrôle anti-dopage** : en cas de contrôle, des locaux appropriés seront mis à disposition du délégué fédéral et de la personne en charge du contrôle anti-dopage

**Classements** : Chronométriques (par transpondeur) par catégories hommes et femmes (CA, JU, ESP, SE, M1 à M10).

**Récompenses** : Aux 3 premiers scratches (H et F) des 3 épreuves (trail 14km, Marche Nordique 14km et trail 8,5km) et aux seuls premiers (H et F) de chaque catégorie (sans cumul).

**Challenge entreprises** : cf. conditions d'inscription et règlement spécifiques.

**Dispositif Prévisionnel de Secours** :

**Sécurité** : Pour prévenir d'éventuels accidents, l'organisation annulera l'épreuve en cas d'alerte météorologique. Le parcours est jalonné et protégé par des signaleurs équipés de gilets à haute visibilité de couleur jaune, de l'arrêté préfectoral et de panneaux "Attention course" et piquets K10 (pour les intersections des routes départementales), facilitant la priorité de passage aux intersections. Les signaleurs sont en liaison téléphonique permanente avec le PC course de St Christol au : **06 09 12 76 67**.

**Service médical** : PC Secours à St Christol : 2 médecins, 1 poste de secours fixe (VPSP et 4 secouristes) pré-positionnés sur le site de Viavino.

**Assurance** : le club affilié à la FFA est couvert au titre de la responsabilité civile organisateur obligatoire prévu au terme des articles A.331-24 et A.331-25 du Code du Sport pour l'organisation de ces manifestations souscrite auprès de AIAC Courtage, avec une extension des garanties individuelles accident pour les non licenciés.

L'inscription et la participation à l'épreuve impliquent : le droit d'accès à leurs données personnelles, l'utilisation de leur image, l'acceptation du présent règlement et de la réglementation FFA en vigueur, par les concurrents, premiers garants de leur propre sécurité, qui s'engagent à participer à la compétition avec le matériel conseillé et sous leur propre responsabilité.

L'Organisation